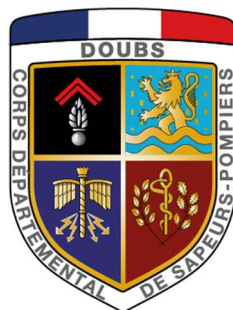


GROUPEMENT DE COMMANDES INTERDEPARTEMENTAL



ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

Fourniture d'émulseur sans fluor, mouillant-moussant, émulseur de formation

Date limite de dépôt des offres : le jeudi 29 octobre 2026 à 12h00

SOMMAIRE

Article premier : Objet et étendue de la consultation	3
Article 2 : Conditions de la consultation	3
Article 3 : Contenu du dossier de consultation	4
Article 4 : Présentation des candidatures et des offres.....	4
Article 5 : Echantillon et jugement des offres.....	7
Article 6 : Conditions d'envoi ou de remise des plis	8
Article 7 : Recours.....	9
Article 8 : Renseignements complémentaires.....	9

A titre introductif, il est porté à la connaissance des candidats que cette consultation est passée dans le cadre d'un groupement de commandes interdépartemental constitué des :

- SDIS des Ardennes (08),
- SDIS de l'Aube (10),
- SDIS du Doubs (25),
- SDIS de la Haute-Marne (52),
- SDIS de la Meurthe-et-Moselle (54),
- SDIS de la Moselle (57),
- SIS du Bas-Rhin (67),
- SIS du Haut-Rhin (68),
- SDIS des Vosges (88).

Le SIS du Bas-Rhin est désigné comme coordonnateur pour la présente consultation.

Article premier : Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet de la consultation

Le présent règlement de la consultation s'applique à l'accord-cadre relatif à la fourniture d'émulseur sans fluor F3-AR, de mouillant-moussant et d'émulseur de formation dont les caractéristiques figurent au cahier des clauses techniques particulières.

1.2 - Etendue de la consultation

Le présent appel d'offres ouvert est soumis aux dispositions des articles L2124-2, et R2124-2 du code de la commande publique.

Les prestations feront l'objet d'un accord cadre à bons de commande sans minimum et avec un maximum annuel de 2.000.000,00 € HT (tous membres confondus) en application des articles R2162-2, R2162-4, R2162-13 et R2162-14 du code de la commande publique. Les bons de commande seront notifiés par les membres du présent groupement de commandes au fur et à mesure des besoins.

1.3 - Conditions de participation des concurrents

L'offre sera présentée par une seule entreprise ou par un groupement. Le coordonnateur du groupement de commande n'impose aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Les candidats peuvent présenter une offre, soit en qualité de candidats individuels, soit en qualité de membres d'un ou plusieurs groupements. Ils ne peuvent donc pas cumuler les deux qualités. Un même prestataire ne pourra pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.

1.4 - Nomenclature communautaire

La classification principale conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est la suivante :

Désignation	Code CPV
Mousse d'extinction d'incendie ou composés similaires	35111520-6

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 - Durée d'exécution et de livraison

La durée du marché est conforme aux dispositions prévues au CCAP. Le délai de livraison en jours calendaires sera renseigné au CCTP. Le délai de livraison maximum souhaité est de **7 jours calendaires** à réception du bon de commande.

2.2 - Variantes et prestations supplémentaires éventuelles (PSE)

Néant.

2.3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

2.4 - Mode de règlement du marché

Les prestations, objet du présent accord cadre, seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de comptabilité publique.

Les sommes dues seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

Article 3 : Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation du présent accord cadre, contient les pièces suivantes :

- le présent règlement de la consultation ;
- l'acte d'engagement ;
- le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) ;
- le cahier des clauses techniques particulières et bordereau des prix unitaires (C.C.T.P_B.P.U.) ;
- l'annexe relative la dématérialisation.

Les documents du dossier de consultation sont disponibles gratuitement à l'adresse électronique suivante : <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu>

Le soumissionnaire DOIT créer un compte et de s'identifier afin d'être tenue informée des modifications éventuelles intervenant en cours de procédure (ajout ou modification d'une pièce au DCE, envoi d'une liste de réponse aux questions posées...).

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

IL EST A NOTER QUE TOUTES LES CORRESPONDANCES LIEES AU PRESENT MARCHE SERONT EXCLUSIVEMENT EFFECTUEES PAR L'INTERMEDIAIRE DE LA PLATEFORME DE DEMATERIALISATION DES MARCHES PUBLICS : <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu>

Modification du détail du dossier de consultation : le coordonnateur se réserve le droit d'apporter au plus tard **10 jours** avant la date limite de réception des offres des modifications au DCE. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Article 4 : Présentation des candidatures et des offres

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

➤ **Dossier de candidature ;**

- Les renseignements concernant la situation de l'entreprise tels que prévus aux articles R2143-3 du code de la commande publique :
 - Lettre de candidature (ou formulaire DC1) ;
 - Déclaration du candidat (ou formulaire DC2) ;
 - Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner ;
 - Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L.5212-1 à L.5212-11 du Code du travail.

Remarque : les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) sont disponibles gratuitement sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>.

- Les renseignements concernant **la capacité économique et financière** de l'entreprise tels que prévus à l'article R2142 du code de la commande publique :
 - Déclaration concernant le chiffres d'affaires global et le chiffres d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des 3 derniers exercices disponibles ;
 - Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;
- Les renseignements concernant **les références professionnelles et la capacité technique** de l'entreprise tels que prévus aux articles R2142-13 et -14 :
 - Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature (à joindre au titre de la section «G» du DC2) ;

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Il est porté à l'attention des candidats que, conformément aux dispositions de l'article R2143-13, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que l'acheteur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figure dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

Le cas échéant, **le candidat retenu devra donc impérativement justifier de la régularité de sa situation fiscale et sociale.** A ce titre, il fournira les attestations et certificats fiscaux et sociaux datés de moins de **6 mois précédant la date de lancement de la consultation.**

De plus, conformément aux dispositions de l'article R2143-14 du code précité, les candidats ne sont pas tenus de fournir au pouvoir adjudicateur les documents justificatifs et moyens de preuve qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Dispositif DUME :

Cette consultation est éligible au dispositif DUME (Document Unique de Marché Européen). Ainsi, en déposant une offre par ce dispositif, les candidats ont la possibilité de compléter le DUME sur notre plateforme Alsace Marchés Publics. Dans ce cas, il est précisé que l'acheteur public n'autorise pas les candidats à se limiter à indiquer dans le document unique de marché européen qu'ils disposent de l'aptitude et des capacités requises sans fournir d'informations particulières sur celles-ci. Le DUME devra obligatoirement être rédigé en français.

Ainsi, le DUME pré-rempli sur la base du numéro SIRET permettra de :

- Bénéficier d'une reprise des données d'identité de l'entreprise ;
- D'attester du respect des obligations sociales et fiscales ;
- Une requête automatisée auprès des différentes administrations (INSEE, DGFIP, ACOSS, infogreffe, etc.) lancée en mode sécurisé par le Profil d'Acheteur permettra de récapituler l'ensemble des attestations requises que l'entreprise pourra corriger le cas échéant en cas d'obsolescence notamment ;
- D'attester de la souscription des assurances appropriées, de ne pas être dans l'un des cas interdisant de soumissionner aux marchés publics, du pouvoir d'engager la société ;
- De saisir ses effectifs, ses chiffres d'affaires globaux et liés à l'objet du marché sur les trois derniers exercices, si la situation juridique le permet (le formulaire est adapté pour que les sociétés récentes n'aient pas à renseigner tous les exercices).

Pour déposer un pli, il faut :

- Accéder à la consultation et cliquer sur l'onglet « Dépôts » ;
- Renseigner votre DUME en ligne ou fournir votre DUME en pièce libre au format .xml ;
- Joindre les documents complémentaires relatifs à la candidature si nécessaire et l'offre ;
- Après avoir accepté les conditions d'utilisation, cliquer sur « Valider ».

Si le soumissionnaire ne complète pas le DUME via la plateforme, il a également la possibilité de choisir de compléter le formulaire DUME téléchargeable sur le site dume.chorus-pro.gouv.fr et de le déposer en même temps que son offre.

NOTA : Avant de procéder à l'examen des candidatures, en cas de défaut de transmission d'une pièce visée ci-dessus ou de transmission incomplète, l'acheteur public peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans le délai indiqué dans le courriel de demande. Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés dans le même délai.

➤ **Les attestations d'assurances prévues à l'article 14 du C.C.A.P.**

➤ **Un projet d'accord-cadre comprenant :**

- Un acte d'engagement (A.E.) dûment complété et signé ;
- Le cahier des clauses techniques particulières et bordereau des prix unitaires (C.C.T.P._B.P.U.) dûment complété ;

- Le mémoire technique du soumissionnaire accompagné de :

Rapport de conformité aux normes NF EN 1568 1-2-3-4 version 2018 établi par un laboratoire d'essais indépendant et accrédité conformément à l'EN ISO/IEC 17025.

Rapport de classe d'efficacité extinctrice et de niveau de résistance à la réinflammation selon les normes NF EN 1568 3-4 version 2018 établi par un laboratoire d'essais indépendant et accrédité conformément à l'EN ISO/IEC 17025.

Rapport de détermination du point de congélation en °C établi par un laboratoire d'essais indépendant et accrédité conformément à l'EN ISO/IEC 17025.

**Document
s en
langue
française à
fournir
dans
l'offre**

Rapport de biodégradabilité selon la méthodologie OCDE en 28 jours.

Fiche technico-commerciale selon annexe informative NF EN 1568.

Fiche de données de sécurité selon annexe normative NF EN 1568.

Echantillon de 5 L de l'émulseur proposé.

Produit type 2

Rapport de biodégradabilité selon la méthodologie OCDE en 28 jours.

Fiche technico-commerciale selon annexe informative NF EN 1568.

Fiche de données de sécurité selon annexe normative NF EN 1568.

Echantillon de 5 L du mouillant-moussant proposé.

Produit type 3

Rapport de biodégradabilité selon la méthodologie OCDE en 28 jours.

Fiche technico-commerciale selon annexe informative NF EN 1568.

Fiche de données de sécurité selon annexe normative NF EN 1568.

Echantillon de 5 L de l'émulseur de formation proposé.

- La politique de développement durable de l'entreprise
- Tout document que le soumissionnaire jugera utile de joindre à son offre.

NOTA :

- Si l'une des pièces citées ci-dessus est incomplète ou non remises **l'offre sera rejetée**. Seules sont autorisées les régularisations conformément à l'article R2152-2 du code de la commande publique ;

La signature de l'acte d'engagement emporte acceptation de l'ensemble des pièces contractuelles.

Article 5 : Echantillon et jugement des offres

5.1 – Remise d'échantillons

La remise d'échantillon est obligatoire, au plus tard à la date limite de remise des offres indiquée en page de garde de la présente.

Les échantillons seront envoyés ou déposés (contre récépissé) à l'adresse ci-dessous :

S. I. S. 67
Groupement logistique et technique
Bâtiment "Le Prisme 2"
9 rue du Commerce
67202 WOLFISHEIM

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

5.2 – Critères de jugement des offres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

Les critères retenus pour le jugement des offres seront, par ordre d'importance relative décroissante, les suivants :

- **Prix : 55 %**
- **Valeur technique : 35 %**
 - *Emulseur F3-AR : viscosité dynamique : 20%*
 - *Mouillant-moussant : pouvoir mouillant : 15%*
- **Politique de développement durable et respect des exigences environnementales : 5%**
- **Délai de livraison : 5%**

Remarque :

En cas d'égalité d'évaluation, le marché sera attribué à la société ayant obtenu la note la plus élevée dans le critère prépondérant ; et en nouveau cas d'égalité sur le critère arrivant en seconde position et ainsi de suite.

Le jugement des offres donnera lieu à un classement des offres. L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les certificats de l'article 4 du présent document.

Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur à l'attributaire pour remettre ces documents sera indiqué dans le courriel envoyé à celui-ci ; ce délai ne pourra être supérieur à 5 jours.

Article 6 : Conditions d'envoi ou de remise des plis

L'offre sera déposée uniquement par voie dématérialisée via le site <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu> avant la date et l'heure limites fixées au présent document.

Un dossier déposé après la date et l'heure limites ne sera pas retenu. **Le candidat devra tenir compte des délais de chargement des fichiers sur le site AMP pour respecter l'heure limite.**

Pour le dépôt des candidatures et offres dématérialisées, le candidat se reportera à l'aide en ligne du site de dématérialisation <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu>

L'inscription sur la plateforme de dématérialisation est gratuite et nécessaire pour répondre par voie électronique aux consultations. Elle se fait à l'adresse suivante : <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu>.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Conformément à l'article R2132-11 du code de la commande publique, le candidat auteur d'une offre dématérialisée peut l'accompagner s'il le souhaite, sous pli cacheté, d'une copie de sauvegarde sur le support de son choix, après s'être assuré de sa lisibilité par le SIS 67.

Ce pli faisant apparaître l'intitulé et le numéro de l'affaire avec la mention « copie de sauvegarde – ne pas ouvrir » devra parvenir au SDIS 67 avant la date et l'heure limites indiquées sur la page de garde du présent règlement et ne sera ouvert qu'en cas de problème technique rencontré au cours de l'ouverture électronique de l'offre dématérialisée (virus, autres, ...).

Article 7 : Recours

Les renseignements relatifs aux différents recours peuvent être obtenus auprès du Tribunal Administratif 31 avenue de la Paix 67000 Strasbourg.

Téléphone : 03 88 21 23 23

Article 8 : Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 8 jours calendaires avant la date limite de réception des offres, une demande écrite à :

Renseignement(s) administratif(s) :

S.I.S. 67

Service de la commande publique

Bâtiment «Le Prisme»

2, Route de Paris

67087 STRASBOURG Cedex 2

Mme Corinne DELATTRE

Tél. 03 90 20 70 93

Mél : marches.publics@sis67.alsace

Renseignement(s) technique(s) :

S.I.S. 67

Service ingénierie des matériels

Bâtiment «Le Prisme»

2, Route de Paris

67087 STRASBOURG Cedex 2

Commandant David SCHIEBER

Tél. 03.90.20.70.62

Mél : david.schieber@sis67.alsace

Une réponse sera alors adressée, par écrit, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier **6 jours** calendaires au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Tous les échanges durant la procédure se feront via la plateforme alsacemarchespublics.eu